L’élaboration d’un plan de mesures d’urgence est l’une des décisions stratégiques les plus importantes que vous prendrez en tant que propriétaire d’une petite entreprise. Pensez à la façon dont une urgence d’origine naturelle, humaine ou sanitaire pourrait toucher votre personnel, votre clientèle et votre lieu de travail. Seriez-vous en mesure de poursuivre vos activités?

La préparation de votre petite entreprise n’a pas besoin de prendre trop de votre temps ou de vous coûter une fortune. En réalité, l’Institut climatique du Canada estime que chaque dollar investi dans la préparation aux urgences et la réduction des risques permet d’économiser jusqu’à 15 $ en coûts d’intervention et de rétablissement.

Le programme ÉvaluActionMD de la Croix-Rouge facilite l’évaluation de vos forces et de vos faiblesses. Posez-vous les questions suivantes pour mieux préparer votre entreprise à poursuivre ses activités en cas d’urgence. Consultez le site [EvaluAction.ca](https://www.EvaluAction.ca) pour obtenir des conseils sur les prochaines étapes.

1. **Quel est le degré de vulnérabilité de votre entreprise en cas d’urgence?**

Vous devez connaître votre région ainsi que les types d’urgence les plus susceptibles de toucher votre entreprise.

* + Renseignez-vous sur les situations d’urgence qui se sont produites par le passé et leurs répercussions sur les entreprises de la région.
  + Pensez à la capacité physique de votre établissement à résister à des dommages, à sa proximité avec des zones inondables et à son exposition à divers aléas : tempêtes de neige, barrages, matières dangereuses, centrales nucléaires, etc.
  + Consultez votre compagnie d’assurance pour connaître les protections offertes ainsi que les précautions à prendre en cas d’urgence susceptible de toucher votre entreprise. N’oubliez pas que plusieurs polices d’assurance générales ne couvrent pas les dommages causés par les tremblements de terre et les inondations.

**Évaluez la capacité des membres de votre personnel à se préparer aux urgences et à intervenir.**

* Combien de membres de votre personnel ont suivi une formation sur les techniques de secourisme de base et de réanimation cardiorespiratoire (RCR)? L’ensemble du personnel sait-il qui sont ces personnes?
* Les rôles des membres du personnel sont-ils clairement définis en cas d’urgence?

**Déterminez quelles ressources d’urgence externes mobiliser pendant et après une situation d’urgence.**

* Avec qui communiquerez-vous en cas d’urgence? Quelle aide pourra vous apporter cette ressource? Pensez aux organisations suivantes :
  + Service de police de la région, de la province ou du territoire
  + Services d’incendie et services médicaux d’urgence
  + Responsables gouvernementaux locaux et bureau de gestion des urgences
  + Bureau local de la Croix-Rouge
  + Services publics (téléphonie et approvisionnement en eau, en gaz et en électricité)
  + Entreprises voisines
  + Services de réparation et de nettoyage d’urgence

1. **Quel est votre plan pour protéger votre entreprise et votre personnel avant, pendant et après une urgence?**

Assemblez une équipe de secourisme. De 10 à 15 % des membres de votre personnel doivent avoir suivi une formation sur les techniques de secourisme et de RCR afin de pouvoir apporter leur aide lors d’une urgence en attendant l’arrivée des secours.

**Procurez-vous le matériel de sécurité nécessaire.** Établissez un budget pour l’achat du matériel, de trousses de premiers soins, de défibrillateurs externes automatisés, d’extincteurs, de détecteurs de fumée et d’articles à entreposer dans les abris. Assurez-vous que les membres du personnel ont accès à ce matériel et savent comment s’en servir.

**Rédigez un plan pour répondre aux urgences.** Votre plan de mesures d’urgence doit comprendre un système pour prévenir le personnel et communiquer avec lui et les responsables des services d’urgence locaux lors d’une situation d’urgence.

Vous devez tenir compte des besoins spéciaux des membres du personnel en situation de handicap ou ayant des problèmes médicaux. Prévoyez des trajets d’évacuation et un point de rassemblement à l’extérieur, de même qu’un site et le matériel nécessaire dans une situation où le personnel devrait se mettre à l’abri.

**Élaborez un plan de continuité des opérations**.Ce plan aidera votre entreprise à poursuivre ses activités pendant les phases d’intervention et de rétablissement.

Étapes à suivre pour élaborer un plan de continuité des activités :

* Établissez des procédures de mise en œuvre du plan.
* Déterminez les fonctions indispensables à vos activités ainsi que les membres du personnel capables de les exercer.
* Établissez des ententes et des procédures avec les fournisseurs, les distributeurs et les autres entreprises jouant un rôle essentiel dans vos activités quotidiennes.
* Créez un plan vous permettant de poursuivre vos activités lorsque vos locaux sont inaccessibles. Déterminez quels dossiers et documents doivent être facilement accessibles pour remplir les fonctions indispensables, puis mettez en place des systèmes de sauvegarde afin de conserver des exemplaires en format numérique.

1. **Que peut-on faire pour intégrer la préparation aux urgences aux activités normales de l’entreprise?**

**Formez le personnel.** **Envisagez de conclure des partenariats avec des organismes communautaires comme la Croix-Rouge pour vous aider à créer un programme de formation complet****. L’ensemble du personnel doit connaître les éléments suivants :**

* Leur rôle lors d’une situation d’urgence ainsi que les rôles et responsabilités des principaux membres du personnel de votre installation.
* Les procédures de signalement d’une urgence et de communication.
* Les procédures d’évacuation et de mise à l’abri.

**Mettez votre plan à l’essai.** **C’est en s’entraînant qu’on s’améliore.** **Réalisez des exercices à intervalles réguliers.**

* Réalisez des exercices pour évaluer le niveau de préparation de votre personnel et de votre établissement.
* Invitez les membres du personnel et les intervenantes et intervenants communautaires à participer au processus d’évaluation et servez-vous des leçons apprises pour améliorer les procédures et les formations, au besoin.

**Encouragez les membres du personnel à préparer leurs familles.**

Les membres du personnel seront en meilleure position pour aider votre entreprise pendant les phases d’intervention et de rétablissement s’ils savent comment préparer leurs résidences et leurs familles. Offrez des formations en préparation aux urgences et encouragez les membres de votre personnel et leurs familles à prendre les précautions suivantes :

* Se procurer une trousse d’urgence, élaborer un plan et se renseigner. Un module de formation en ligne est offert gratuitement sur le [site Web de la Croix-Rouge canadienne](http://www.croixrouge.ca/) et [celui de la Croix-Rouge américaine](http://www.redcross.org).
* Trouver d’autres chemins menant à vos locaux.
* Tenir à jour les coordonnées des personnes à joindre en cas d’urgence.

**Aidez votre communauté à se préparer.** Collaborez avec des groupes communautaires locaux et des responsables gouvernementaux pour vous assurer que votre communauté est prête à faire face aux urgences.

* Travaillez avec votre bureau local de la Croix-Rouge pour former des personnes sur la manière d’animer des présentations sur la préparation aux urgences.
* Mobilisez de l’équipement ou offrez des services en appui aux opérations d’urgence.
* Accompagnez une école ou une organisation locale dans la mise en œuvre de son programme de préparation aux urgences.